

**L'Organisation internationale du travail, l'économie
sociale et la mondialisation :**

**L'OIT, une « alliée de choix » de la mouvance
altermondialiste?**

Nathalie McSween

sous la direction de **Louis Favreau**

Note sur les auteurs:

Nathalie McSween est étudiante à la maîtrise en développement régional à l'Université du Québec en Outaouais après avoir obtenu son baccalauréat en sciences sociales (majeure en sciences politiques et mineure en développement international) et est assistante de recherche en développement international à la CRDC.

Louis Favreau est sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il est chercheur au Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie, les entreprises et les syndicats (CRISES) et au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT). Depuis 1998, il participe à la réalisation de travaux de recherche pour l'UNESCO (Programme économie et éthique) et pour l'OIT (Programme STEP).

Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)



Série Comparaisons internationales N° 9

ISBN : 2-89251-200-X

Mai 2004

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	7
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL : SON ORIGINALITÉ.....	7
<i>Organes de l'OIT</i>	8
<i>Mandats et objectifs</i>	9
<i>Activités</i>	10
PARTIE I: LE SOUTIEN DE L'OIT À L'ÉCONOMIE SOCIALE (1990-2000).....	13
1.1. LA CRÉATION D'EMPLOIS : L'OIT, LES PETITES ENTREPRISES ET LES COOPÉRATIVES.....	13
1.1.1 <i>Les petites entreprises</i>	13
1.1.2 <i>Les coopératives</i>	17
1.1.3 <i>Éléments d'analyse</i>	24
1.2. LA PROTECTION SOCIALE : L'OIT ET LES STRUCTURES MUTUALISTES	24
1.2.1 <i>Le programme STEP</i>	25
1.3. ÉLÉMENTS D'ANALYSE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN DE L'OIT À L'ÉCONOMIE SOCIALE.....	28
CONCLUSION SUR CETTE PARTIE	30
PARTIE II: L'OIT ET LES DÉFIS DE LA MONDIALISATION.....	32
2.1 L'OIT : SON INTERFACE AVEC LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE	34
2.1.1 <i>La collaboration de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods</i>	34
2.1.2 <i>Le Sommet mondial sur le développement social</i>	35
2.1.3 <i>Le Sommet du Millénaire de l'ONU</i>	36
2.1.4 <i>La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation</i>	37
EN GUISE DE CONCLUSION.....	43
REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES	44
LISTE DES SIGLES	48

AVANT-PROPOS

Les institutions internationales jouent un rôle déterminant dans les sociétés du Sud, tout particulièrement, comme on le sait, les politiques et des programmes d'action des grandes institutions économiques internationales (Banque mondiale, FMI, OMC). En revanche, on connaît beaucoup moins l'intervention des autres institutions internationales relevant du système de l'ONU (comme le BIT, la CNUCED...) ou des programmes de l'ONU (comme le PNUD) qui préconisent des mesures, des politiques et des soutiens concrets au développement des communautés et à l'humanisation de l'économie, politiques ou mesures souvent porteuses d'une nouvelle reconnaissance notamment des entreprises collectives, dites aussi entreprises d'économie sociale et solidaire. Les interventions réalisées en la matière durant la décennie 90 par le BIT méritent une attention particulière.

L'Organisation internationale du travail, l'économie sociale et la mondialisation, tel est le thème de ce cahier de recherche. L'OIT est-elle une « alliée de choix » pour le mouvement altermondialiste? Telle est, parmi d'autres, une question, tacite ou explicite que beaucoup de personnes dans la mouvance altermondialiste se posent. Un premier examen de l'économie sociale telle qu'elle est développée au sein de l'OIT s'imposait. Pour ce faire, nous avons procédé à une première recherche documentaire couvrant une période de 10 ans soit de 1990 à 2000.

En fait, pour proposer et défendre un modèle de mondialisation alternatif au modèle néolibéral, les mouvements sociaux, les ONGD, les gouvernements locaux soucieux de favoriser le développement des communautés qu'ils desservent et les États progressistes, doivent multiplier les échelles d'intervention (locale, régionale et fédérative, nationale et internationale) et en tenir compte pour passer du micro (du travail d'organisation au plan local) au macro, ce qui permet d'agir sur les pouvoirs à l'échelle nationale et internationale (Favreau et Fréchette, 2002). Le soutien d'initiatives au niveau micro permet le développement d'alternatives répondant aux besoins des populations et est le terreau du développement de nouvelles pratiques des mouvements sociaux locaux. L'intervention au niveau macro permet le développement de politiques qui assureront la survie et la diffusion de ces pratiques. Ces deux niveaux d'intervention sont essentiels à un projet alternatif de mondialisation. Et à l'intérieur de cette démarche, la connaissance d'institutions internationales, telle l'OIT, et de leurs politiques est indispensable. À moins de vouloir se cantonner dans le front du refus, il est indispensable de saisir les enjeux et les rapports de

force internationaux, notamment au sein et entre les diverses institutions rattachées à l'ONU, pour voir sur qui et sur quoi compter en tant qu'acteurs de l'économie sociale et comme citoyens motivés par une mondialisation qui soit équitable.

L'objet de ce cahier de recherche est **d'étudier le rôle que joue l'OIT dans le développement et dans le soutien d'alternatives concrètes à la mondialisation néolibérale** et, plus particulièrement, dans le soutien d'initiatives d'économie sociale. Ainsi, une première partie recensera les programmes de l'OIT qui ont pour objectif de soutenir des projets d'économie sociale dans le monde, alors qu'une seconde partie dégagera la position plus générale de l'OIT dans le débat sur la mondialisation, ainsi que son influence actuelle et à venir dans ce débat. Ce document est le résultat d'une recherche exclusivement documentaire et exploratoire et ne peut donc mener qu'à une analyse partielle. Cette recherche gagnera beaucoup à être approfondie et validée par des entrevues et des études sur le terrain.

Pour cette étude, nos entrées de recherche ont été les suivantes : 1) pour la première partie, nous avons choisi d'étudier la décennie 1990-2000, décennie qui a sa cohérence et qui termine un cycle de 10 ans de nombreux programmes réalisés au sein de l'OIT en matière d'économie sociale; 2) pour la seconde partie, nous avons privilégié la démarche stratégique de production collective, adoptée au sein de l'organisation, de créer une grande commission internationale sur la dimension sociale de la mondialisation, commission qui vient, en début d'année 2004, de rendre son rapport. L'originalité ou la spécificité de l'OIT au sein de l'ONU servira d'introduction pour permettre de mieux saisir le type d'institution internationale qu'elle est et sa capacité à intervenir dans le soutien de projets d'économie sociale.

En ce début de millénaire, la mondialisation est sur toutes les lèvres. Les dernières décennies ont été témoin des effets dévastateurs induits par la dérégulation rapide de l'économie mondiale. L'appauvrissement massif et croissant de larges couches de la population mondiale est un de ces effets. La perte de pouvoir des États sur leur économie en est un autre : si on grossit le trait, il se dégage une tendance forte, bien que non exclusive, à l'effet que les multinationales, une quinzaine d'États et trois grandes institutions économiques internationales – le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – détiennent, à toutes fins utiles et en dernière instance, le pouvoir économique mondial (Bartoli, 1999).

Mais une partie croissante de la population mondiale refuse de croire que la mondialisation proposée par le néolibéralisme est la seule possible. Plusieurs initiatives internationales tels les Forums sociaux mondiaux de Porto Alegre et de Mumbai, de même la mise sur pied de nouveaux réseaux internationaux d'économie sociale ou de développement local, favorisent l'émergence de contre-tendances permettant d'aspirer à un autre monde. Le mouvement de l'économie sociale et solidaire participe à cette vision autre et offre sur différents terrains (emploi, culture, loisirs, santé et services sociaux, habitat...) des alternatives à la marchandisation de la société. Pour plusieurs, l'économie sociale et solidaire peut apporter une contribution significative à une mondialisation alternative, comme la 2^e rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, tenue à Québec en 2001, le faisait ressortir (GESQ, 2003; Favreau, Lachapelle et Larose, 2003).

Précisons pour les lecteurs moins familiers avec l'économie sociale que, dans le cadre de ce document, la notion d'économie sociale et solidaire, fait référence aux activités économiques des coopératives, mutuelles et associations, c'est-à-dire des organisations et des entreprises qui présentent généralement les caractéristiques suivantes : 1) finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit; 2) autonomie de gestion; 3) processus de décision démocratique; 4) primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999 : 38). Le tableau suivant résume bien les similitudes et les différences entre ces trois grandes familles de l'économie sociale.

Louis Favreau et Nathalie McSween

Tableau I

Les trois grandes familles de l'économie sociale

	Association	Coopérative	Mutuelle
Objectifs (avec priorité donnée à l'utilité sociale de l'activité sur sa rentabilité)	Offre de services aux membres ou à la collectivité	Offre de biens ou services aux membres (coopérative de travail par exemple) ou à la collectivité (coopérative de solidarité par exemple)	Offre de services aux membres et à leur famille
Activités	Biens et services collectifs sur les marchés (public ou privé)	Biens et services marchands	Services collectifs de protection sociale
Organisation démocratique (répartition du pouvoir)	Conseil d'administration élu et assemblée générale des membres (une personne, une voix)	Assemblée générale des membres (une personne, une voix)	Assemblée générale des membres (une personne, une voix)
Mode d'affectation des surplus	Réinvestissement dans l'organisation	Ristourne aux membres et réinvestissement dans l'organisation	Réinvestissement dans l'organisation et fonds de réserve
Acteurs ou porteurs de projets	Regroupement de personnes (qui ne possèdent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne possèdent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne possèdent pas de capital)

Source : Favreau et Fréchette, 2002 : 21

*L'initiative économique n'est pas réservée aux riches
ni n'est le monopole de l'entreprise privée.*

J.-P. Vigier, directeur de la Société d'investissement
et de développement international (SIDI), France

INTRODUCTION

Plusieurs forces sociales, dont celles rattachées à l'économie sociale et solidaire, se mobilisent contre la mondialisation néolibérale de l'économie. Une partie de ces forces sociales investit directement son engagement dans le développement d'entreprises en estimant que la démocratie ne s'arrête pas à leurs portes et qu'il est possible de **s'associer pour entreprendre autrement** (Demoustier, 2001). Mais peuvent-elles compter sur l'appui d'organisations internationales rattachées à l'ONU et dont les perspectives pourraient se situer dans la mouvance des dynamiques nouvelles de coopération (GESQ, 2003 : 10)? Aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) fait partie, en principe, de ces appuis potentiels et pourrait même être, selon certains, une « alliée de choix » des acteurs de l'économie sociale et solidaire sur la scène internationale (Tremblay, 2002 : 35). Quel appui l'OIT fournit-elle vraiment à l'économie sociale? D'abord, au niveau micro, quels sont ses programmes locaux et régionaux dans les pays du Sud ? Puis, au niveau macro, quelles sont ses requêtes auprès des pays signataires des conventions de l'OIT et quelles sont ses prises de positions sur la mondialisation en cours? Avant d'étudier plus spécifiquement ces deux questions, il convient de fournir quelques précisions sur la spécificité de l'OIT au sein de l'ONU, notamment sur son histoire, sa mission et la structure organisationnelle qui lui correspond.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL : SON ORIGINALITÉ

À la fin de la Première guerre mondiale, en 1919, le Traité de Versailles crée l'Organisation internationale du travail. L'OIT a alors pour mandat de contribuer à la paix mondiale en faisant la promotion de la justice sociale (conditions de vie et de travail décentes pour les individus et respect des droits de l'homme). Jusqu'à l'éclatement de la Deuxième guerre mondiale, l'OIT était la seule organisation internationale active dans le domaine social et regroupait essentiellement des pays démocratiques attachés au pluralisme syndical et à l'économie de marché. En 1945, la fin de la Deuxième guerre mondiale donne lieu à la création de l'ONU et l'OIT s'y rattache en 1946. De 29 États membres en 1919, l'OIT est passé à 52 en 1945 et elle a aujourd'hui 175 membres. Tout État qui devient membre des Nations Unies est

automatiquement admissible à devenir membre de l'OIT, s'il accepte explicitement les obligations en découlant (les conventions de base).

L'OIT se démarque de toutes les autres organisations du système onusien par sa direction tripartite (représentants gouvernementaux, syndicaux et patronaux). Sa composition s'inscrit dans la foulée des traditions social-démocrate européennes, où les syndicats sont reconnus comme des acteurs importants de l'économie. Les acteurs principaux de l'économie sont également les acteurs principaux de l'OIT : l'OIT est en effet la seule organisation mondiale dont la politique et les programmes sont arrêtés par les représentants des employeurs et des travailleurs, sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements. En outre, un statut consultatif général a été accordé à l'Organisation internationale des employeurs (OIE), ainsi qu'aux trois grandes organisations syndicales internationales que sont la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Fédération syndicale mondiale (FSM) et la Confédération mondiale du travail (CMT). Ce statut permet à ces organisations de participer aux réunions de tous les organes de l'OIT, d'y prendre la parole et d'y soumettre des documents informatifs, mais pas de prendre part au vote.

Organes de l'OIT

Le fonctionnement de l'OIT repose sur trois organes fondamentaux : une assemblée générale annuelle (la Conférence internationale du Travail); un conseil exécutif (le Conseil d'administration); et un secrétariat permanent (le Bureau international du travail – BIT).

La Conférence est l'organe suprême de l'OIT. C'est au cours des réunions annuelles de la Conférence que les décisions d'orientation importantes sont prises. C'est aussi le lieu de rencontre et de débats entre les membres. Chaque délégation nationale y est représentée par deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur. Ces deux derniers sont désignés par chaque gouvernement, mais en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives du pays.

Le Conseil d'administration est le pivot de toutes les activités de l'OIT. Il établit l'ordre du jour de la Conférence et des autres réunions de l'Organisation, il prend acte de leurs décisions et il détermine les suites à leur donner. Le Conseil fixe également les grandes lignes du programme de travail du BIT et

nomme son directeur général. Il établit le budget de l'OIT, détermine la politique en matière de coopération technique et suit l'exécution des différents programmes. Le Conseil est élu pour trois ans par les collèges électoraux distincts des trois catégories de représentants et se compose de 56 membres, dont 28 pour les gouvernements, 14 pour les travailleurs (provenant principalement de la CISL) et 14 pour les employeurs. Dix des sièges gouvernementaux sont réservés en permanence aux membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (Allemagne, Brésil, Chine, France, Inde, Italie, Japon, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis). Les autres membres gouvernementaux sont élus tous les trois ans par la Conférence.

Le Bureau international du travail (BIT) est, quant à lui, à la fois le secrétariat permanent de l'OIT, l'organe exécutif de la Conférence et du Conseil d'administration, le centre de documentation et le laboratoire d'idées de l'OIT. Son directeur général nomme le personnel du bureau (environ 2000 fonctionnaires issus de différents pays). Le BIT élabore les documents et rapports destinés à alimenter les diverses réunions, ainsi que les textes des conventions et des recommandations qui seront soumis à la Conférence pour ratification. C'est aussi le BIT qui suit l'application des conventions et recommandations adoptées et qui fait rapport au Conseil d'administration et à la Conférence à ce sujet. Le BIT fournit aussi aux gouvernements qui en font la demande l'aide nécessaire à l'application des normes approuvées par la Conférence. Enfin, le BIT centralise de nombreuses informations et données de base à l'échelle de la planète sur le monde du travail et sur les questions sociales. Il pilote également de nombreuses recherches, publie plusieurs d'études et diffuse de grandes quantités d'informations dans le domaine du travail.

Mandats et objectifs

La Conférence générale de l'OIT réunie à Philadelphie en 1944, a adopté à l'unanimité une Déclaration concernant les buts et objectifs de l'OIT. 41 pays y étaient alors représentés. Les principes de base qui animent encore aujourd'hui l'organisation y ont été énoncés :

1. Le travail n'est pas une marchandise;
2. La liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu;
3. La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous;

4. La lutte contre la pauvreté doit être menée au sein de chaque nation et par la communauté internationale de façon continue et concertée.

Les dix objectifs prioritaires guidant les actions de l'OIT ont été établis lors de cette conférence :

1. Le plein emploi et l'élévation des niveaux de vie;
2. L'emploi des travailleurs à des occupations productives;
3. La formation;
4. Les salaires et les conditions de travail;
5. La reconnaissance du droit de négociation collective;
6. L'extension de la protection sociale;
7. La sécurité du travail;
8. La protection de l'enfance et de la maternité;
9. Un niveau adéquat d'alimentation, de logement et de moyens de récréation et de culture;
10. La garantie de chances égales dans le domaine éducatif et professionnel.

Activités

L'OIT mobilise 3000 personnes et, en plus de son budget de fonctionnement, dispose d'un budget d'environ 300 millions de dollars pour mettre en œuvre des projets de « coopération technique » pour lesquels elle bénéficie du soutien financier du PNUD. L'organisme s'intéresse à des questions qui ont été abondamment discutées durant la dernière décennie : emploi et ajustement structurel, égalité pour les femmes dans l'emploi, élimination du travail des enfants, santé et sécurité au travail, etc.

Retenons trois innovations intéressantes qui ont émergé au sein de l'OIT pendant la décennie 90 :

- 1) Le développement d'un département consacré à la promotion des entreprises, avec prédilection pour les petites entreprises et les coopératives;

- 2) La décentralisation des interventions accompagnée d'une diminution des dépenses au siège social à Genève et d'une augmentation des ressources sur le terrain, soit dans les 55 bureaux du BIT dans le monde;
- 3) Un programme de lutte contre la pauvreté par l'économie sociale, le programme STEP (Favreau et Tremblay, 2001 : 19-20).

L'OIT intervient dans le monde du travail surtout en élaborant des normes internationales qui portent sur tous les aspects du travail et qui aspirent à guider les politiques sociales des États membres (résolutions sur les droits des travailleurs, contre le travail des enfants, etc.). Contenues dans des conventions et des recommandations, ces normes constituent un ensemble qui est souvent désigné par le terme de Code international du travail.

De 1919 à 1939, l'intervention de l'OIT a été principalement normative (établissement de conventions internationales), mais dès 1930, l'OIT a commencé à envoyer des missions consultatives dans les pays qui souhaitaient recevoir des conseils pour l'application de certaines normes. Ces missions ont pris de l'ampleur à partir de 1950 avec l'entrée de nombreux pays dits en développement dans l'organisation et sous l'impulsion de programmes d'aide au développement de l'ONU. De la fin de la Deuxième guerre mondiale jusqu'à 1990, l'organisation s'est employée à soutenir le développement des pays du Sud par la coopération technique. Auparavant conçue essentiellement comme un instrument d'application des normes, la coopération technique a graduellement élargi son champ d'action à la composante sociale du développement et à la prise en compte des interrelations entre les aspects économiques et sociaux du développement.

Le financement des activités de coopération technique du BIT provient surtout de fonds multilatéraux ou bilatéraux (contributions volontaires de certains pays) et du PNUD. Dans une moindre mesure, le financement provient aussi du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les programmes de coopération technique du BIT bénéficient généralement d'un financement sur une durée de 5 à 7 ans, après quoi ils sont souvent remplacés par d'autres programmes. Les bénéficiaires de cette coopération sont, par ordre d'importance : les pays d'Afrique, ceux d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine, du

Moyen-Orient et d'Europe centrale et orientale (Bartolomei, 1997 : 45-68). L'OIT et le BIT s'occupent de questions extrêmement importantes, mais disposent de moyens relativement faibles. Les programmes du BIT touchant l'économie sociale sont soutenus par certains États (la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark...) et par certaines institutions internationales (OMS, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO...). Pour les projets de coopération technique du BIT, le PNUD demeure le principal pourvoyeur de fonds, avec près de 35 % des dépenses extrabudgétaires de l'organisation (chiffres de l'année 1997). Toute diminution des ressources financières du PNUD (ou tout changement d'orientation de ce financement) influe donc directement sur le volume, les priorités et le caractère de la coopération technique de l'OIT. Au début du nouveau millénaire, le financement du PNUD pour les programmes du BIT était en décroissance (Commission de la coopération technique de l'OIT, Rapport à la Conférence internationale du travail, 1999).

Ce bref survol de l'Organisation internationale du travail nous permettra de mieux comprendre la portée et les perspectives de ses interventions en économie sociale, tant au niveau local et régional, qu'au niveau international.

PARTIE I

LE SOUTIEN DE L'OIT À L'ÉCONOMIE SOCIALE (1990-2000)

Dans les années 1990, le BIT est de plus en plus intervenu dans le domaine de l'économie sociale, notamment en raison de l'échec des stratégies étatiques de développement dans les années 1970-80 et des stratégies du marché dans les années 1980-90. Dans les années 1990, les interventions du BIT dans le domaine de l'économie sociale ont globalement ciblé :

- 1) La modification des législations et les politiques nationales entravant le développement de coopératives autonomes, de mutuelles et d'organisations de micro-crédit;
- 2) L'identification des nouvelles initiatives de création d'activités économiques et de protection sociale dans le monde;
- 3) La dissémination des meilleures pratiques de ce secteur

Les interventions de l'OIT touchant à l'économie sociale peuvent être réparties en deux secteurs principaux : la création d'emploi par les coopératives et les petites entreprises; le soutien aux structures mutualistes de protection sociale. Cette première partie du texte tentera de fournir un tour d'horizon de ces différents éléments.

1.1. LA CRÉATION D'EMPLOIS : L'OIT, LES PETITES ENTREPRISES ET LES COOPÉRATIVES

1.1.1 Les petites entreprises

Les micro et les petites entreprises emploient la grande majorité des travailleurs dans le monde. Pour le BIT, la promotion de l'emploi dans les pays en développement passe donc par la promotion des micro et des petites entreprises, y compris les coopératives. En 1990, un département chargé de la promotion du développement des entreprises, particulièrement des petites entreprises et des coopératives a été créé à cet effet (Hansenne, 1999 : 28). La stratégie de l'OIT pour l'entreprise, en 1996, a d'ailleurs souligné le rôle essentiel des petites entreprises dans la création d'emplois et dans la croissance économique.

Les programmes de coopération technique du BIT dans ce domaine aident les chefs de ces entreprises et leur personnel (ou les membres coopérateurs) à relever les défis de la mondialisation et de la concurrence par l'amélioration de leur productivité, de leur gestion et de leur accès au financement, à la technologie, aux compétences et à l'infrastructure. L'aide de l'OIT concerne l'économie sociale essentiellement pour le démarrage d'entreprises (soutien à la création de coopératives d'épargne et de crédit) ou pour l'amélioration de la protection sociale des travailleurs (soutien à la création de mutuelles de santé).

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA PETITE ENTREPRISE DU BIT

De 1991 à 1996, le Projet d'appui aux projets et programmes nationaux de micro-entreprises d'Amérique centrale (PROMICRO) visait notamment à renforcer les associations régionales, sous-régionales et nationales de micro et de petites entreprises en Amérique centrale. En 1998, le BIT a lancé le Programme international pour les petites entreprises (ISEP) afin de regrouper et développer ses activités en faveur des micro, petites et moyennes entreprises dans le monde. En 2000, il a été remplacé par le programme Création d'emploi par le développement des petites entreprises (SEED), qui poursuit le même objectif : aider les petites entreprises à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois au maximum de leur potentiel.

Pour ce faire, le programme s'est attaqué aux nombreux obstacles auxquels les micro et petites entreprises sont confrontées dans leur pays. Les activités de coopération technique de ce programme ont donc porté particulièrement sur :

- 1) La création d'un environnement juridique et réglementaire favorable à la petite et à la micro-entreprise ;
- 2) Des activités visant à encourager les États à adopter une attitude plus positive à l'égard de l'esprit d'entreprise ;
- 3) La création de services d'appui plus efficaces, notamment en matière de crédit, pour les petites entreprises ;
- 4) La valorisation des ressources humaines dans ces entreprises.

Les bénéficiaires du programme sont, en principe, les millions de petites entreprises dans le monde qui luttent pour survivre, mais une attention particulière est portée à celles qui sont dirigées par des femmes, en raison des obstacles tout particuliers auxquels les femmes chefs d'entreprise sont confrontées.

Le programme SEED encourage la production de biens et services par la très petite entreprise (TPE), généralement privée, c'est-à-dire selon les mécanismes locaux du marché, mais il favorise aussi des initiatives d'économie sociale au niveau du démarrage d'entreprises (coopératives d'épargne et de crédit offrant du micro-crédit pour le démarrage de micro ou de petites entreprises) et au niveau de la protection sociale des travailleurs (mutuelles de santé, etc.). Le programme collabore avec les acteurs locaux qui s'occupent du développement des petites entreprises : les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les chambres de commerce et les associations de petites entreprises.

LE MICRO-CRÉDIT

Pour atténuer la pauvreté et protéger les catégories de la population plus vulnérables, l'OIT met en œuvre des projets de promotion de l'emploi et de création de revenus, mais cette mise en œuvre est souvent entravée par l'insuffisance des services financiers disponibles dans les pays ciblés. L'Unité des finances sociales et son Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (PA-SMEC) cherchent à combler cette lacune. Certains projets de l'Unité s'attachent à améliorer la gestion financière des chefs de petites entreprises par de la formation. D'autres projets travaillent à convaincre les banques traditionnelles d'adapter leurs politiques de prêt aux besoins des micro et petites entreprises (ce type de projet peut, par exemple, prendre la forme d'une garantie de prêt à une banque locale afin qu'elle accorde de petits prêts aux micro-entrepreneurs). Enfin, d'autres projets appuient directement des organisations d'entraide financière (coopératives d'épargne et de crédit, mutuelles de garanties de prêts, etc.). Dans ce dernier cas, l'appui n'est pas nécessairement financier : il peut prendre la forme de projets d'assistance technique axés sur le renforcement des initiatives d'épargne et de crédit déjà en place ou sur le support technique au démarrage de telles initiatives par des syndicats ou d'autres groupes. Lorsque l'appui est financier, les deux mécanismes de prestation les plus couramment utilisés par le BIT sont les garanties de prêt et les systèmes de crédits renouvelables (concept de la Graamen bank).

L'Unité des finances sociales (UFS) est le point focal de toutes les activités de micro-crédit du BIT et l'unité responsable des suites à donner au Sommet mondial sur le micro-crédit (1997). Le programme PA-SMEC, qui est toujours actif, vise à appuyer les systèmes financiers décentralisés (banques villageoises, groupes féminins d'épargne, etc.) en Afrique de l'Ouest. Financé initialement par la République fédérale allemande (1992-95), le programme l'est maintenant aussi par les gouvernements norvégien et néerlandais. Le programme est appliqué en partenariat avec la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui en est l'administrateur. Le programme couvre huit États membres de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Il réunit les autorités monétaires et les initiatives populaires pour examiner les moyens de faire progresser la micro-finance, par l'échange d'information, la collecte de données, la formation et les services consultatifs. En outre, pour faciliter le dialogue au niveau politique dans chacun des pays participants, des plate-formes nationales de coordination de la micro-finance ont été créées, à l'intérieur desquelles les ONG, les gouvernements et les bailleurs de fonds collaborent avec la Banque Centrale dans l'élaboration d'un cadre d'action réglementaire. D'autres collaborateurs au programme y apportent leur savoir-faire : des programmes de formation de formateurs pour les institutions de micro-crédit sont, par exemple, exécutés en collaboration avec l'Institut supérieur panafricain d'économie coopérative (ISPEC de Cotonou au Bénin). Aussi, le PA-SMEC collabore étroitement avec le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres (CGAP) dans la dissémination des modules de formation sur les différents aspects de la gestion des institutions de micro-crédit. Dans le but de centraliser l'information sur le micro-crédit, PA-SMEC a établi une base de données qui couvre les institutions de micro-crédit les plus importantes dans chaque pays où le programme est présent. Plus de 170 institutions sont enregistrées, représentant 2280 associations locales d'épargne et de crédit et plus de 700 000 bénéficiaires, pour un montant total de dépôts de 30 billions de FCFA.¹

Pour le BIT, le micro-crédit joue un rôle fondamental, car il permet de protéger les groupes démunis contre les fluctuations de revenus et de les aider à investir dans des activités génératrices de revenus et dans des micro-entreprises. Il constitue donc une composante indispensable des stratégies de démarginalisation, de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois. Les projets de coopération technique du BIT sont d'ailleurs de plus en plus souvent dotés d'un mécanisme de micro-crédit.

¹ Cette base de donnée peut être obtenue en contactant l'administration du programme à Dakar ou l'unité des finances sociales du BIT.

1.1.2 Les coopératives

Les petites entreprises, ce sont aussi les coopératives. Depuis sa création, l'OIT a toujours soutenu les projets coopératifs dans le monde. Les fondateurs de l'OIT et les responsables du mouvement coopératif international étaient convaincus que les organisations autogérées et autonomes étaient les terrains de prédilection de la démocratie. Le premier Directeur Général du BIT, M. Albert Thomas, était d'ailleurs membre du comité exécutif de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et il croyait fermement que les coopératives pouvaient contribuer à la promotion de la justice sociale, à la démocratie et à l'emploi. Aujourd'hui, l'OIT est responsable du plus vaste programme de promotion des coopératives au sein des Nations Unies.

En matière de coopératives, la coopération technique du BIT a changé de forme au fil des ans. Dans les années 1960 et 1970, l'OIT soutenait l'intervention de l'État dans le développement des coopératives des pays en développement en tant que « mesure temporaire, qui, après une période de sevrage, devait laisser au mouvement le plein contrôle de ses opérations » (Develtere, 1998 : 110). Dans les années 1980 et 1990, elle soutint plutôt des programmes de coopération technique au niveau régional et interrégional et encouragea les coopératives à devenir des entités indépendantes de l'État.

Les activités de coopération technique du BIT dans le domaine des coopératives sont multiples : formation des coopérateurs, formation à la gestion des coopératives, création d'institutions d'enseignement coopératif, législation et politiques de développement coopératifs, commercialisation, crédit et épargne coopérative, etc. En 1999, le financement de la plupart des programmes de coopération technique dans le domaine des coopératives a pris fin. Le renouvellement de ces programmes, qui est en cours, de même que leur financement feront l'objet d'une étude ultérieure².

² Ces programmes ont été remplacés par d'autres, lesquels ne font pas partie de la présente étude qui couvre seulement la période 1990-2000.

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES COOPÉRATIVES DU BIT

ACOPAM

Le programme de coopération technique en matière de coopératives qui est le plus connu est le programme Appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base du Sahel (ACOPAM). Le programme a eu une grande influence sur les législations et les politiques nationales de plusieurs pays en ce qui concerne le développement des coopératives, la sécurité alimentaire, le financement rural et la gestion des ressources naturelles. Des centaines d'institutions dans le monde francophone et plusieurs organisations internationales sollicitent régulièrement l'expertise et les outils méthodologiques de ce programme pour le développement et la réalisation de leurs projets (Banque mondiale, Union européenne, PNUD, coopération bilatérale, ONG, etc.).

Débuté en 1978, ce programme a duré plus de 20 ans et a pris fin en 1999. ACOPAM est né de la volonté d'aider les communautés de six pays du Sahel victimes de la sécheresse (Burkina Faso, Cap-vert, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) à mieux gérer leurs maigres ressources naturelles afin de favoriser leur autonomie alimentaire à long terme. Le programme ACOPAM a ainsi appuyé les organisations rurales de base dont les activités étaient liées aux besoins fondamentaux de développement en Afrique : la sécurité et l'autosuffisance alimentaires, la gestion durable des ressources naturelles, les questions de genre, l'accès au crédit, à l'épargne, aux services financiers et à la protection sociale. Les projets soutenus ont touché la gestion des périmètres irrigués communautaires; les banques céréalières; le micro-crédit; l'égalité entre les sexes; le développement local; les mutuelles de santé; les réformes coopératives; ainsi que la décentralisation et le renforcement des collectivités locales. Au cours de ses vingt ans d'existence, le programme a soutenu plus de trente projets nationaux pour un coût total de 50 millions de dollars (pris en charge par le gouvernement de la Norvège). Plusieurs projets ont été réalisés en partenariat avec d'autres intervenants et bailleurs de fonds (Banque mondiale, Union européenne, PNUD, USAID, etc.). Ces projets ont bénéficié à plus de 85 000 paysans rassemblés dans plus de 2000 organisations de base (associations, regroupements ou coopératives), elles-mêmes unies le plus souvent au sein de structures faïtières fédératives chargées de la coordination de leurs activités. Le programme a eu un impact important au niveau du renforcement de la sécurité alimentaire de la population sahélienne.

Le programme ACOPAM était caractérisé par une approche participative visant une responsabilisation de la population dans la gestion des projets et dans la mise en place de mécanismes associatifs et coopératifs. L'utilisation et la valorisation de l'expertise nationale, ainsi que la « formation de formateurs » ont été les approches les plus favorisées par ce programme. Plusieurs dizaines d'ingénieurs, de pédagogues et de techniciens agricoles des pays concernés ont donc été associés au programme. Lorsque le programme ACOPAM a pris fin en 1999, ce sont ces professionnels qui ont créé les ONG locales qui ont pris le relais du programme (Fromont, 2001). Ces ONG locales qui poursuivent le travail d'ACOPAM sont, pour la plupart, financées par des bailleurs de fonds internationaux tels : le Fonds européen de développement (FED); la Banque mondiale; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU); le fonds des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI); le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA), mais aussi nombre d'ONGI ainsi que diverses institutions publiques ou parapubliques nationales.

Le programme de développement coopératif des communautés indigènes et tribales (INDISCO), qui est toujours actif, est fondé sur les mêmes principes que le programme ACOPAM, mais cible les collectivités autochtones des pays en développement. Divers projets sont actuellement en cours en Inde, aux Philippines et en Amérique centrale.

LA NOUVELLE VISION COOPÉRATIVE DU BIT

a) les réformes législatives

Dans la plupart des cas, le droit des coopératives en vigueur dans les pays en développement remonte à l'époque coloniale. Ces lois sont fondées sur le principe d'un soutien de l'État au mouvement coopératif et elles furent généralement édictées afin d'augmenter le rendement des cultures d'exportation. Suite à leur accession à l'indépendance, les gouvernements des pays en développement ont modifié la législation coopérative du régime colonial afin de mettre les coopératives au service de leurs objectifs économiques et politiques. De telles dispositions ont entravé l'autonomie des coopératives et constituent les raisons pour lesquelles les membres de la base considèrent aujourd'hui ces entreprises comme des organismes gérés par l'État.

Dans beaucoup de pays du tiers monde, les lois applicables aux coopératives ont plutôt empêché ces sociétés de se développer et d'exploiter au mieux leur potentiel (...) À l'évidence, aucun mouvement coopératif authentique ne pourra se développer tant que

les dispositions légales les plus restrictives et leurs textes d'application ne seront pas abrogés et que de nouvelles dispositions plus stimulantes ne seront pas adoptés.

Ashish SHAH, BIT (1992)

Un Programme de réforme coopérative (COOPREFORM), a été mis en œuvre par le BIT, de 1993 à 1999, afin d'éliminer les obstacles pratiques et réglementaires au développement d'entreprises et d'associations coopératives dans les pays où les coopératives vivent encore une grande dépendance à l'État. Le programme avait trois objectifs : 1) aider les décideurs à instaurer un climat favorable au développement coopératif; 2) aider les gouvernements et les mouvements coopératifs à concevoir un cadre juridique favorable au développement de coopératives viables et autonomes; et 3) renforcer les capacités des organisations coopératives nationales par le développement de services d'appui technique au profit de leurs membres. Le programme a été mis en œuvre en coopération avec l'ACI dans des pays où les coopératives ont été ébranlées par les programmes d'ajustement structurel, notamment en Afrique australe et en Asie. Le financement du programme provenait surtout de l'Agence danoise pour l'aide au développement (DANIDA). Le programme a permis au BIT d'assister 59 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Résultats : parmi ces pays, 12 ont adopté des lois sur les coopératives (Burkina Faso, Ethiopie, Fidji, Madagascar, Malawi, Mongolie, Namibie, Népal, Niger, Thaïlande et Vietnam) et 8 ont officiellement adopté des politiques de développement des coopératives (Afrique du Sud, Belize, Burkina Faso, Guyana, Kenya, Lesotho, Mali et Namibie).

Le Programme des services sociaux basés sur la mutualité et l'économie sociale du Service des coopératives, qui a lui aussi pris fin en 1999, avait les mêmes objectifs que le programme COOPREFORM, mais ciblait les organisations mutuelles et autres entreprises d'économie sociale plutôt que les coopératives traditionnelles. Le programme visait à instaurer un climat favorable au développement de ces organisations et assurer leur indépendance de l'État. Quatre ensembles de services sociaux ont été ciblés par ce programme: l'éducation (alphabétisation des adultes, éducation préscolaire et élémentaire, etc.); la santé (soins de santé primaires, mutuelles de santé, pharmacies communautaires, etc.); le développement communautaire (logements sociaux, accès à l'eau potable, etc.); les petites entreprises intervenant dans le secteur de l'économie sociale.

b) la Recommandation 193

La Recommandation 193 sur la Promotion des coopératives a été adoptée en juin 2002 par la Conférence internationale du travail. Elle est le reflet de la nouvelle vision coopérative de l'OIT. La nouvelle Recommandation a remplacé la Recommandation 127 (datant de 1966) sur les coopératives et les pays en développement, car cette dernière présentait plusieurs lacunes. D'abord, elle était limitée aux pays en développement alors que de nouveaux rôles pour les coopératives avaient émergés depuis les trente dernières années, tant dans les anciens pays communistes que dans les pays développés. Ensuite, elle reflétait la vision des coopératives des années 1960, qui considérait les coopératives comme des instruments de développement dans les mains des gouvernements, et elle ne reconnaissait pas les nouvelles formes de coopératives. Enfin, la Recommandation 127 ne reconnaissait pas le nouveau rôle des gouvernements dans le développement des coopératives, soit encadrer leur développement via des politiques, des lois et des règlements. La nouvelle Recommandation comporte plusieurs changements importants.

Premièrement, elle reconnaît l'importance des coopératives dans le développement économique et social et affirme que les coopératives permettent une distribution plus équitable des bénéfices de la mondialisation, qu'elles contribuent au développement durable, qu'elles combattent l'exclusion sociale et qu'elles sont des instruments importants de création d'emplois décents et de mobilisation des ressources pour la création de revenus.

Deuxièmement, la Recommandation réaffirme l'identité coopérative en incorporant dans son texte la déclaration sur l'identité coopérative adoptée en 1995 par l'assemblée générale de l'ACI. En vertu de cette Recommandation, ces valeurs et principes coopératifs devraient guider le cadre légal des politiques nationales et ainsi protéger l'autonomie coopérative.

Troisièmement, la Recommandation affirme le droit des coopératives à un traitement égal (fiscalement et politiquement) à l'entreprise privée par les gouvernements nationaux.

Quatrièmement, la Recommandation détermine un nouveau rôle pour les gouvernements dans le développement des coopératives : celui d'instituer des politiques et des lois favorisant le développement des coopératives et facilitant leur accès à du financement et à des services de support.

Cinquièmement, la Recommandation détermine un nouveau rôle pour les employeurs, travailleurs et organisations coopératives dans le développement de coopératives autonomes. Les organisations d'employeurs sont encouragées à étendre leur « membership » aux coopératives et à leur offrir des services. Les organisations de travailleurs sont encouragées à aider les employés des coopératives à rejoindre un syndicat; à aider les syndiqués à mettre sur pied des coopératives; à participer à la création de coopératives pour maintenir ou créer des emplois; à promouvoir la productivité, l'égalité des chances et les droits des travailleurs-membres et à faire de l'éducation et de la formation coopérative.

Sixièmement, la Recommandation encourage explicitement la coopération internationale dans le domaine coopératif et appelle à un plus grand partage d'informations sur les meilleures pratiques coopératives, ainsi qu'à un renforcement des liens entre les organisations nationales et internationales impliquées dans le développement coopératif. (Levin, 1999)

c) les programmes misant sur le développement autonome des coopératives

Le Programme interrégional de développement d'un réseau de ressources humaines dans le domaine coopératif et associatif (COOPNET) a été développé en collaboration avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) et a appuyé, jusqu'en 1999, les réseaux d'instituts de formation à la gestion coopérative en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Pour stimuler l'échange de connaissances et la mise en commun de l'expérience en matière de mise en valeur des ressources humaines, le programme a fourni des informations, des avis et des services consultatifs et a organisé des ateliers et séminaires régionaux et nationaux.

Un Programme de développement du commerce international entre coopératives (INTERCOOP) a aussi eu cours jusqu'en 1999 au BIT. Il visait à encourager les échanges commerciaux, les partenariats et le transfert de connaissances entre les coopératives des pays en développement et leurs homologues des pays développés. L'assistance du BIT a consisté à informer les coopératives des possibilités d'échanges commerciaux entre elles, à mettre en contact les entreprises coopératives et les importateurs ou les exportateurs, et à fournir des renseignements sur les exigences de qualité du marché international, sur les nouvelles techniques et sur l'évolution de la demande. Outre les conseils sur la commercialisation, les aspects juridiques et le financement, des échanges directs de techniques et d'avis entre les coopératives partenaires ont eu lieu dans le cadre de ce programme. Des projets ont eu cours en Afrique de l'Ouest et de l'Est, dans les pays du Maghreb et en Europe orientale et centrale.

d) les multi-partenariats

L'OIT collabore avec plusieurs ONG internationales et instances bilatérales et multilatérales dans l'exécution de ses programmes coopératifs. Le Comité international pour la promotion et l'avancement des coopératives (COPAC) est un de ces collaborateurs. Les membres de ce comité sont l'OIT, l'ACI; la FAO; l'ONU; le Conseil mondial des mutuelles de crédit (WOCCU); et la Fédération internationale des producteurs agricoles (IFAP). Les membres du Comité utilisent notamment ce forum pour échanger des informations sur leurs programmes de développement coopératif respectifs et pour coordonner leurs activités sur le terrain. D'autres collaborations sont plus ponctuelles et ne sont actives que lors de projets particuliers.

1.1.3 Éléments d'analyse

Qu'il s'agisse de coopératives ou de mutuelles, les programmes coopératifs du BIT dans les années 1990 ont été clairement orientés vers une autonomisation des coopératives par rapport à l'État. Les réformes législatives et le réseautage interrégional et international ont été les outils préconisés pour cette autonomisation. L'OIT a voulu « libérer » les organisations locales de l'emprise des États, leur permettre de se développer par l'entraide et favoriser la diffusion des meilleures pratiques au niveau régional et sous-régional. Les programmes coopératifs décrits plus haut sont presque tous arrivés à échéance en 1999 et n'ont pas été immédiatement renouvelés. La crise de financement à laquelle fait face ce type d'organisations internationales n'aidera certainement pas. On peut cependant penser que les futurs programmes de coopération technique du Service des coopératives se poursuivront avec, possiblement, des orientations stratégiques restant sensiblement les mêmes. Mais cela reste à voir.

1.2. LA PROTECTION SOCIALE : L'OIT ET LES STRUCTURES MUTUALISTES

(...) 80 % de la population active mondiale ne bénéficient pas aujourd'hui d'une protection sociale adéquate sous forme de sécurité sociale, d'indemnités de chômage ou d'autres formes d'aide sociale

Juan Somavia, Directeur général du BIT, 2001

Pour l'OIT, l'accès à un niveau approprié de protection sociale (contre la maladie, le chômage, l'invalidité et la vieillesse) est un droit fondamental pour tous les individus. Dans les années 1980, les régimes de sécurité sociale de nombreux pays en développement ont été gravement perturbés par les crises économiques et de nombreuses catégories de travailleurs se sont retrouvées sans aucune assurance sociale. De plus, la plupart des nouveaux emplois des pays en développement sont aujourd'hui créés dans l'économie informelle. Résultat : dans de nombreux pays une large proportion, et parfois une majorité, de travailleurs et leurs familles ont peu ou pas accès à une protection sociale de base.

Au cours des années 1990, l'OIT a travaillé à étendre la protection sociale offerte par l'État à une plus grande proportion de la population des pays en développement, mais elle a aussi travaillé à trouver des moyens novateurs (la micro-assurance et la mutualité) pour élargir la protection sociale aux exclus à court et moyen terme. Le défunt programme Service sociaux basés sur le mutualité et l'économie sociale y

travaillait, le programme Stratégies et techniques contre l'exclusion et la pauvreté (STEP) a pris le relais. Mais le programme STEP ne s'insère pas dans une seule catégorie, ses projets touchent à la fois l'extension de la protection sociale et la création d'emploi par l'économie sociale.

1.2.1 Le programme STEP

Le programme STEP traduit bien les interventions qui tentent, sur le plan institutionnel, de renouveler la coopération au développement dans le monde. Né en 1998 pour assurer un suivi au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (1995) et à la Conférence internationale sur l'économie sociale d'Ostende (1997), STEP a été soutenu par le gouvernement belge pour plus de 8 millions de dollars sur cinq ans, soit de 1998 à 2002 (30 millions de dollars avec l'apport d'autres donateurs). Le programme STEP est dirigé par un ingénieur et docteur en économie, Christian Jacquier, qui a été responsable de 1990 à 1997 du département de promotion et de développement des coopératives du BIT. STEP est un programme mondial de soutien à l'économie sociale qui a une équipe d'une vingtaine d'intervenants (début 2000) répartis dans différentes régions du monde. Le programme veut combiner croissance économique, justice et cohésion sociale en misant sur la responsabilité fondamentale des États mais aussi sur l'économie sociale. Les objectifs du programme sont de : 1) capitaliser sur l'expérience acquise et les meilleures pratiques de développement de l'économie sociale dans le monde; 2) développer des outils méthodologiques adaptés aux besoins locaux; 3) diffuser à grande échelle ces outils et développer des compétences locales en la matière; 4) animer un réseau international associant l'ensemble des acteurs de l'économie sociale. Les institutions ciblées sont les coopératives, les mutuelles et les associations. Les groupes ciblés sont les populations victimes de la pauvreté et de l'exclusion désireuses de s'organiser collectivement. Pour mieux réaliser son travail, STEP s'est associé une équipe de chercheurs de différents pays, le Groupe de recherche sur l'économie sociale et la société civile coordonné par l'Université de Liège (Favreau et Fréchette, 2002 : 192). Le programme STEP mondial a pour ambition d'être un observatoire international et un centre d'excellence en économie sociale.

Le programme STEP est un programme qui regroupe des domaines traditionnellement séparés au sein du BIT : la création d'emploi (le secteur *lutte contre l'exclusion sociale* du programme) et la protection sociale (le secteur *extension de la protection sociale* du programme).

Le secteur de l'extension de la protection sociale du programme STEP cherche des moyens alternatifs, basés sur le concept d'économie sociale, d'assurer une protection sociale pour tous. Jusqu'à présent, les projets soutenus par le programme ont surtout porté sur les mutuelles de santé et la protection sociale dans les micro-entreprises (dans les secteurs formel et informel).

Le secteur de la lutte contre l'exclusion sociale du programme cherche les moyens de favoriser la création d'activités économiques par l'économie sociale. Ce sont les caisses populaires, le commerce équitable, les micro-entreprises, les coopératives, le développement local et l'économie populaire qui ont surtout été les créneaux de développement retenus jusqu'à présent.

LES PROGRAMMES STEP RÉGIONAUX

À ce jour, malgré de multiples études et recherches sur des sujets variés, les projets mis en œuvre par le programme STEP ont été surtout des projets mutualistes dans le secteur de la santé et secondairement, des projets de promotion du micro-crédit.

En **Afrique**, le programme STEP a été très actif. La situation économique y est en effet des plus inquiétantes et est accompagnée d'une détérioration marquée de l'état de santé des populations. Les travailleurs du secteur dit informel y constituent plus de 80 % de la population active et se trouvent dans une situation de vulnérabilité particulière : dans la plupart des cas, ils n'ont pas accès aux services sociaux de base. Les projets de STEP Afrique visent donc particulièrement l'amélioration de l'accès des populations démunies, en particulier les travailleurs de l'économie informelle, à ces services. Une grande partie des études, recherches et projets de STEP Afrique ont eu lieu en Afrique de l'Ouest. La mise en œuvre des différents projets de STEP en Afrique a été soutenue par différents bailleurs de fonds (Belgique, Portugal, France, UNF, FNUAP, PNUD, UNICEF et OMS) et par différents partenaires régionaux (une table de concertation regroupe ainsi les différents acteurs responsables du développement des mutuelles de santé de 11 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre).

En **Asie**, le programme STEP est intervenu dans plusieurs pays au cours de ses deux premières années (1998-2000): Bangladesh, Chine, Mongolie, Népal, Inde, Indonésie, Philippines et Vietnam. La priorité a là aussi été accordé à l'extension de la protection sociale, en particulier au niveau des soins de santé, pour les pauvres et les exclus. La micro-assurance santé y a fait l'objet de plusieurs études et projets. Le résultat visé par le programme est que la micro-assurance santé fasse de plus en plus partie des politiques de santé formulées pour les exclus par les gouvernements. Le programme STEP Asie a collaboré étroitement avec l'OMS, le PNUD, l'Alliance coopérative internationale (ACI) et l'Organisation internationale de la santé coopérative (ICHO) dans l'exécution de ses programmes. Les autres partenaires du BIT en Asie sont les structures gouvernementales concernées par l'extension des services de protection sociale aux groupes d'exclus; les organisations de travailleurs et d'employeurs soutenant les droits à la protection sociale des travailleurs du secteur informel; les ONG nationales et locales; les organisations communautaires; les associations locales; les agences de développement international; les Banques de Développement et la communauté des bailleurs de fonds.

En **Amérique latine** et dans les **Caraïbes**, le programme régional STEP a débuté en juin 2000. Les activités du programme ont là aussi principalement porté sur la protection sociale en matière de santé (soutien à la création de mutuelles de santé dans le Cône sud, en collaboration avec l'Association des mutuelles d'Amérique – AMA), mais ne s'y sont pas limitées (élaboration d'un programme syndical au Chili; réalisation, en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture – IICA –de travaux sur les pratiques commerciales loyales dans les pays andins, etc.).

De façon générale, le programme STEP s'est engagé activement dans une stratégie favorisant les multi-partenariats et a cherché à associer plusieurs organisations à la réalisation de ses objectifs. Ces partenariats ont permis au programme de réaliser d'importantes économies d'échelle et d'amplifier considérablement son impact auprès des populations cibles. Outre les organes des Nations Unies et les différents départements du BIT, les partenaires du programme sont : les ONGI; les Banques régionales et centrales nationales; les organisations syndicales (CISL, CMT et FSM principalement); les mouvements mutualistes (WOCCU); les mouvements coopératifs (ACI principalement); et les instituts de recherche.

1.3. ÉLÉMENTS D'ANALYSE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN DE L'OIT À L'ÉCONOMIE SOCIALE

Au cours de son histoire l'OIT, comme les autres agences internationales, a attaché une grande importance au rôle des forces extérieures dans le développement des pays du « Tiers-monde ». Patrick Develtere considère que cette intervention extérieure a favorisé le développement d'un « secteur coopératif » importé du Nord, mais qu'elle a inhibé le développement d'un « mouvement coopératif » autonome (Develtere, 1998). Pour ce dernier il y a une place pour la coopération internationale dans le domaine coopératif, mais :

(...) ce à quoi on devrait arriver c'est une coopération internationale qui ne perturbe pas la dynamique des mouvements en leur imposant des idéologies et pratiques étrangères, et qui ne se substitue pas aux insuffisances des mouvements coopératifs et d'économie sociale « sous-développés ».

Patrick Develtere, 1998 : 154

La question est donc lancée : les programmes de coopération technique du BIT soutiennent-ils des actions collectives spontanées ou des activités générées par les experts du Bureau ? Seulement une ébauche de réponse peut être extraite de la présente recherche documentaire, une étude sur le terrain des différents programmes serait nécessaire pour l'appuyer et l'étayer. À partir de la documentation consultée, il ne semble pas qu'il y ait de réponse claire à cette interrogation : les programmes de coopération technique du BIT semblent tous combiner une part de soutien à des initiatives existantes et une part de mise en œuvre de projets émanant de ses experts.

Plusieurs programmes de coopération technique du BIT favorisent l'« approche participative », du stade de l'identification des besoins à celui du développement des projets (ACOPAM et peut-être même STEP). Cela se traduit-il dans les faits par un soutien à des initiatives autonomes des collectivités ou par la transposition des « meilleures pratiques » et leur adaptation au contexte local ? Pour juger de leur potentiel d'autonomisation, il faudrait pouvoir vérifier le sentiment d'appartenance des collectivités à ces projets, en vérifiant par exemple si ceux-ci perdurent après le départ de l'organisation. La fin du programme ACOPAM en 1999 a favorisé la création d'ONG locales qui ont pris le relais des projets. Ces ONG locales sont dépendantes du support financier des bailleurs de fonds internationaux qui, eux, soutiennent financièrement les projets qui répondent à leurs critères. Ces ONG locales sont-elles

opportunistes ou réellement porteuses de projets favorisant l'autonomie des communautés ? Malgré les interrogations qui demeurent, l'autonomie alimentaire de larges couches de la population qui a résulté du projet ACOPAM, ainsi que les multiples formations offertes aux individus des communautés cibles au cours de ces projets ont, à tout le moins, créé un terreau fertile pour le développement d'initiatives ultérieures.

Le programme STEP supporte une variété de projets d'économie sociale, il travaille à la fois à la création d'emploi et à l'extension de la protection sociale à l'intérieur d'un même programme intégré. Cette approche intégrée est à l'opposé d'une approche « en silo » et permet une vision plus large des problèmes et de leurs solutions. Il n'est cependant pas clairement décelable dans la documentation disponible que les projets soutenus et mis en œuvre s'appuient sur des initiatives locales et non sur des projets à dimension « participative ». Le volet « diffusion des meilleures pratiques » du programme peut être très positif s'il se traduit par une diffusion de projets locaux au niveau régional par le partage d'expériences et de connaissances, il le serait sans doute moins s'il résultait en un recensement de nouvelles « recettes » de développement communautaire. Seule une étude des projets sur le terrain permettrait de confirmer ou d'infirmier ces affirmations.

Les programmes de soutien aux petites entreprises (ISEP, PROMICRO, SEED) donnent les moyens à des individus et des groupes d'individus, par le micro-crédit, la formation à la gestion et le réseautage interrégional notamment, de créer leur entreprise. Aussi, les programmes pour les petites entreprises tentent d'améliorer les conditions de travail des travailleurs par la création de mutuelles de santé ou d'autres instruments de protection sociale. Ces programmes semblent faciliter plus que supplanter les initiatives locales, mais ils ne sont que peu concernés par l'économie sociale, sinon pour faciliter et améliorer des projets de la TPE du secteur privé.

Les programmes de réformes législatives (COOPREFORM, PA-SMEC) ont travaillé à réduire les obstacles réglementaires au développement des entreprises d'économie sociale. Pour le développement d'initiatives réellement autonomes, ce sont probablement les programmes qui sont le plus facilitateurs à long terme. Quant aux programmes COOPNET et INTERCOOP, ils ont ciblé des entreprises existantes et ont favorisé leur mise en réseau et le développement de leurs ressources humaines afin de faciliter leur

intégration à l'économie mondialisée. Si ces programmes ne perturbent pas la dynamique des coopératives, alors ils ne peuvent être que leur être bénéfiques.

CONCLUSION SUR CETTE PARTIE

La somme de ces premiers constats semble indiquer que l'OIT peut, en effet, être une « alliée de choix » du mouvement pour une mondialisation alternative, et en particulier de l'économie sociale et solidaire. Mais les moyens de l'organisation sont limités. Il est cependant clair que sa capacité institutionnelle d'intervention n'est pas dénuée d'intérêt pour des porteurs de projets d'économie sociale et de développement local issus d'initiatives associatives, syndicales, d'ONGD ou de gouvernements locaux appelés à s'investir davantage dans le développement économique et social des populations qu'ils desservent.

En outre, à l'intérieur de l'OIT, les travailleurs, par les organisations syndicales internationales qui les représentent, sont évidemment les premiers alliés et les plus susceptibles de promouvoir l'économie sociale. Par contre, les syndicats regroupent traditionnellement les travailleurs de l'économie formelle et donc une minorité de l'ensemble des travailleurs des pays en développement. Les grandes organisations syndicales internationales (la Confédération internationale des syndicats libres – CISL, la Confédération mondiale des travailleurs – CMT et la Fédération syndicale mondiale – FSM), après avoir résisté un moment, semblent maintenant plus réceptives à la nouvelle économie sociale. Des entrevues avec ces organisations seraient cependant nécessaires pour évaluer jusqu'à quel point cela se vérifie dans leurs actions : la coopération internationale de ces centrales syndicales se concentre-t-elle uniquement sur les syndicats, coopératives et mutuelles du secteur formel ou étendent-elles leurs activités aux entreprises de l'économie populaire? Enfin, pour évaluer plus en profondeur l'intérêt réel de l'OIT pour l'économie sociale, il faudrait pouvoir comparer les fonds alloués aux programmes d'économie sociale à ceux alloués aux autres programmes au cours des dernières années. Il faudrait sans doute aussi pouvoir aller au-delà de l'étude documentaire des projets du BIT et évaluer leur impact réel sur le développement de l'économie sociale au niveau local et régional.

Reste que depuis le début de la décennie 90, l'OIT consacre une partie de ses fonds à des projets d'économie sociale et de soutien à la TPE et occupe une grande partie de ses énergies à renforcer sa position de « pilier social de l'ONU » (en matière de justice sociale, de démocratisation des États et des sociétés, de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté...) en essayant tant bien que mal de faire contrepoids aux politiques et aux interventions des « piliers économiques » que sont le FMI, la Banque mondiale et l'OMC. **La principale difficulté à laquelle l'OIT fait face est l'absence de pouvoirs contraignants équivalents à ceux dont disposent les « piliers économiques »** qui peuvent, par exemple, retirer leur financement si les plans d'ajustement structurels ne sont pas respectés (cas du FMI) ou imposer des sanctions exécutoires aux États jugés délinquants dans le domaine du commerce international (cas de l'OMC). La Constitution de l'OIT ne prévoit pas de sanctions, économiques ou autres, en cas de non-application d'une convention. **L'OIT doit donc faire preuve de persuasion et de persévérance pour parvenir à ses fins** (Favreau et Tremblay, 2001).

Voyons comment l'OIT fait alors la promotion d'une « mondialisation à visage humain » en explorant sa démarche de création d'une *Commission sur la dimension sociale de la mondialisation*, ce qui permettra de faire d'une pierre deux coups : 1) situer les politiques particulières que nous avons étudié en perspective en les inscrivant dans le cadre plus général de l'orientation stratégique de l'OIT; 2) examiner la cohabitation de l'OIT avec les institutions financières internationales que sont le FMI et la Banque mondiale dans le contexte d'une mondialisation néolibérale très offensive.

PARTIE II

L'OIT ET LES DÉFIS DE LA MONDIALISATION

(...) le modèle actuel de mondialisation est de plus en plus contesté, et pas seulement par ceux qui le remettent activement en question. Quelque chose doit être fait à brève échéance pour changer le cours des événements.

Juan Somavia, Directeur général du BIT, 2001

Au tournant du XXI^e siècle, l'OIT est probablement une des institutions internationales susceptibles de soutenir le projet d'une « autre mondialisation ». Pour l'OIT, la croissance économique est une condition nécessaire, mais non suffisante, du progrès social. L'élévation des niveaux de formation, l'amélioration de la situation de l'emploi et des conditions de vie et de travail, ou la qualité des relations professionnelles et du climat social sont considérés comme autant d'éléments en faveur du progrès économique. Pour le Directeur général du BIT « (...) les objectifs en matière de développement social doivent faire partie intégrante des politiques économiques » (Somavia, 2001). Ce que le rapport sur la dimension sociale de la mondialisation, rendu public au début de 2004, confirme. L'OIT considère que les Programmes d'ajustement structurels (PAS) et l'ouverture des frontières aux échanges internationaux, préconisés par le FMI et la Banque mondiale, mettent trop l'accent sur la réduction des déficits publics, sur l'équilibre de la balance des paiements, sur la privatisation d'entreprises, sur la libéralisation des échanges extérieurs et sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et risquent ainsi de faire passer au second plan les objectifs sociaux du développement. C'est la raison pour laquelle l'OIT prône l'inclusion dans les PAS de dispositions relatives à la création d'emplois, à l'atténuation des coûts sociaux de l'ajustement structurel, à l'amélioration des conditions de travail et des niveaux de protection sociale et à l'application des normes essentielles de l'OIT. Pour l'organisation, la libéralisation des échanges devrait aussi s'accompagner de travaux de développement et d'amélioration des infrastructures, du renforcement des systèmes d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que d'autres mesures permettant aux moins bien nantis de tirer profit des nouvelles possibilités économiques (Bartolomei de la Cruz, 1997 : 110).

L'OIT considère que la mondialisation peut être une source de progrès économique, mais qu'elle a aussi pour effet de réduire l'efficacité des politiques économiques et sociales nationales, d'accroître les

incertitudes économiques et d'aggraver les disparités de revenus et de conditions sociales au sein de la plupart des pays du monde. Pour l'organisation, la mondialisation néolibérale présente certains écueils qu'il convient d'éviter:

- 1) Les risques de **régression sociale**, notamment la «flexibilité» des salaires et la dégradation des conditions de travail afin de favoriser la compétitivité des entreprises).
- 2) Les risques de **dumping social** dans les pays du Sud où les coûts de main-d'œuvre et les niveaux de protection sociale sont bas, notamment la création de zones franches qui échappent, en totalité ou en partie, à la législation sociale et fiscale de ces pays.
- 3) Les risques de **nivellement vers le bas** des conditions de travail et de salaire, ainsi qu'une augmentation du chômage au Nord, notamment par les délocalisations d'entreprises dans des pays à faibles coûts de main d'œuvre et par la sous-traitance internationale qui entraîne une diminution des besoins de main d'œuvre peu qualifiée dans les pays développés.

L'objectif de l'OIT n'est pas d'empêcher la mondialisation économique, mais d'éviter qu'elle ne génère chômage et pauvreté et qu'elle ne provoque un nivellement vers le bas des niveaux de salaires et de protection sociale. La position de l'OIT à cet égard remonte à la rédaction de sa constitution, où il est clairement inscrit que le retard social d'un pays porte ombrage au progrès de tous les autres.

(...) la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays.

Préambule de la constitution de l'OIT, 1944

Parce que le progrès social est rarement pris en compte dans les accords commerciaux, des discussions ont lieu au sein de l'OIT sur les moyens qui permettraient qu'il le soit. L'OIT affirme qu'elle n'a pas vocation de réglementer le commerce international, tâche qui est du ressort de l'OMC, mais affirme aussi qu'il y a un certain nombre de droits fondamentaux des travailleurs qui doivent être reconnus de manière inconditionnelle dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique. Vis-à-vis des firmes multinationales, il existe déjà à l'OIT une *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale* adoptée en 1977 (et révisée en 2000) par le Conseil d'administration. Cette déclaration, qui stipule que les firmes multinationales doivent tenir compte des

politiques sociales des pays dans lesquels elles opèrent, n'a cependant aucun pouvoir obligatoire ou contraignant. Plusieurs membres de l'OIT soutiennent le projet d'ajouter une **clause sociale** contraignante aux ententes commerciales internationales : des droits et obligations réciproques seraient alors acceptés par les partenaires commerciaux, la renonciation par les uns aux mesures protectionnistes aurait pour contrepartie l'engagement des autres à des mesures concrètes de progrès social (Bartolomei de la Cruz, 1997 : 113). D'autres membres de l'organisation appuient plutôt l'idée d'une convention de l'OIT qui s'imposerait automatiquement à tous les pays membres et qui comporterait un socle minimal de droits sociaux fondamentaux, ainsi que des dispositions faisant en sorte que les progrès économiques d'un pays se traduisent en progrès sociaux. Cette question demeure toujours en suspens. Au-delà de cette question, une autre, plus importante, brûle les lèvres : l'OIT peut-elle mener ses idées à terme, peut-elle influencer les pratiques du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC ?

2.1 L'OIT : SON INTERFACE AVEC LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE

Dans les années 1980, les politiques d'ajustement structurel (PAS) et leurs conséquences sur l'emploi et la protection sociale dans le monde poussèrent l'OIT à instaurer un dialogue avec le FMI et avec la Banque mondiale. Dans les années 1990, les conséquences sociales de la mondialisation et celles de la crise financière asiatique rendirent ce dialogue encore plus nécessaire.

2.1.1 La collaboration de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods

Des contacts de haut niveau entre l'OIT, la Banque mondiale et le FMI ont eu lieu régulièrement dans les années 1990. En 1997, un président de la Banque mondiale a, pour la première fois, assisté à une session de la Conférence internationale du travail. La Banque mondiale et le FMI sont dorénavant toujours invités à y participer. De même, l'OIT est maintenant toujours invitée aux réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI. Le dialogue direct entre les organisations se manifeste aussi au cours de colloques, de réunions et de séminaires communs. L'OIT est, par exemple, membre du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP), un consortium de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux dirigé par la Banque mondiale et qui a pour objet de supporter les initiatives de micro-financement dans le monde. L'OIT et la Banque mondiale ont aussi participé au Sommet mondial sur le micro-crédit en 1997. De plus, l'OIT est un des membres fondateurs du Groupe de travail des donateurs sur le développement

du secteur financier et du Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise, tous deux coordonnés par la Banque mondiale.

Les contacts de haut niveau et les réunions multiples entre l'OIT, la Banque mondiale et le FMI ont eu pour effet d'intensifier leur collaboration au niveau régional et local. Le personnel local de la Banque mondiale, du FMI et de l'OIT est en effet encouragé à collaborer et à se concerter au niveau national pour améliorer l'efficacité de leurs programmes. La collaboration nationale concerne surtout les effets des PAS sur le marché du travail, l'emploi et les questions sociales et, jusqu'à présent, la coopération régionale et locale a surtout été axée sur les domaines du développement de la petite entreprise et du micro-crédit. Selon un rapport de 1999, la collaboration inter-organisationnelle sur le terrain reste cependant inégale. Pendant l'année pré-citée, l'OIT a pris une part active aux opérations de la Banque mondiale en Asie, alors qu'en Europe de l'Est et en Amérique latine, les échanges ont été moins importants (Commission de l'emploi et de la politique sociale. Rapport au conseil d'administration, novembre 1999).

2.1.2 Le Sommet mondial sur le développement social

En 1995, le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague a réuni 121 chefs d'État et de gouvernement et plusieurs agences de l'ONU, dont le FMI, la Banque mondiale et l'OIT. À l'issue de ce Sommet, les droits fondamentaux des travailleurs de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, ont été clairement définis pour la première fois. Ces droits ont été inscrits en 1998 dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il s'agit de la liberté d'association et du droit de négociation collective, ainsi que du droit de refuser le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination. En plus de cette Déclaration, le Sommet a donné lieu à un Plan d'action ayant pour objectif l'élimination de la pauvreté et la réduction du chômage dans le monde. Ce document précise, entre autres, que le mandat, la structure tripartite et les compétences de l'OIT lui confèrent un rôle particulier dans le domaine de l'emploi et du développement social et dans l'application des engagements du Plan d'action.

2.1.3 Le Sommet du Millénaire de l'ONU

Lors du Sommet du Millénaire de 2000, les agences de l'ONU, dont le FMI, la Banque mondiale et l'OIT, ont résolu d'unir leurs efforts afin d'atteindre l'« objectif du millénaire » de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins de un dollar par jour) dans le monde d'ici 2015. En conséquence, les institutions de Bretton Woods mettent maintenant de l'avant un « cadre de développement intégré » associant croissance et lutte contre la pauvreté et inscrivant l'aide internationale à l'intérieur des objectifs de développement des pays concernés. Sur la base de ces principes, le FMI et la Banque mondiale appuient conjointement un processus débouchant sur la rédaction d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) par chaque pays concerné en collaboration avec les deux institutions. Ce document présente les moyens envisagés pour promouvoir la croissance et faire reculer la pauvreté (programmes d'ajustement économique englobant les politiques macro-économiques, structurelles et sociales) dans chaque pays. Il présente aussi les besoins de financement extérieur associés à ces mesures et sert de base au financement de programmes par les institutions internationales. L'OIT s'est proposé de collaborer avec les gouvernements et les institutions de Bretton Woods au développement de ces DSRP afin de les rendre compatibles avec la vision du développement de l'OIT (Birchall, 2003). Dans le but de démontrer efficacement sa pertinence, la collaboration de l'OIT à la rédaction des DSRP a été initialement limitée à cinq pays (Cambodia, Honduras, Mali, Nepal et Tanzanie). Les résultats semblent intéressants et, selon l'OIT, sa contribution a permis de développer des DSRP permettant de mieux associer le progrès social au progrès économique. Il sera sans aucun doute nécessaire de vérifier sur le terrain si cette collaboration de l'OIT et des institutions de Bretton Woods permet effectivement une meilleure prise en compte des conséquences sociales des programmes d'ajustement structurels.³

Ces multiples discussions et collaborations permettent certes à l'OIT de sensibiliser les pays et les institutions financières internationales afin que les aspects sociaux soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques, mais elles ne lui donnent pas les moyens d'offrir une

³ Pour une analyse critique de la politique de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale et du FMI, voir le numéro thématique de la revue *Esprit* (Lévy, 2000). En fait, il faut d'abord voir dans le programme de ces deux organisations des limites déterminantes : la première est de mettre l'emphase sur la lutte contre la pauvreté au détriment du combat pour le développement; la seconde de mettre l'emphase sur l'extrême pauvreté, pour éviter le pire, tout en continuant à libéraliser le système sans s'attaquer aux structures et dispositifs produisant des inégalités. De cela l'OIT est bien consciente et tente d'interpeller la Banque mondiale et le FMI sur leur propre terrain.

alternative au modèle de mondialisation néolibéral. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation vient combler cette lacune.

2.1.4 La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Pour l'OIT, une attention insuffisante est accordée au côté humain de la mondialisation. De plus, l'absence de consensus entre les pays et entre les différentes visions de la mondialisation rend difficile l'élaboration de politiques nationales ou internationales. Ces deux éléments ont poussé l'OIT à mettre en place, début 2002, une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La commission s'est réunie tous les deux ou trois mois à Genève et a été financée principalement par le budget ordinaire de l'OIT. Il s'agit d'une commission indépendante dont les objectifs sont le débat et le dialogue entre les différents acteurs de la mondialisation, ainsi que la recherche de moyens novateurs et viables de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux afin que la mondialisation profite à tout le monde.

La mondialisation offre beaucoup de possibilités de développement et de création de richesses, mais les avis divergent quant à ses conséquences économiques et sociales qui, de fait, varient beaucoup selon les secteurs et les acteurs (...) Des problèmes existaient déjà avant la mondialisation, mais cette dernière doit aider à y remédier pour être viable à long terme, politiquement et économiquement. Il s'agit désormais de mettre la mondialisation au service de toute l'humanité.

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, 2002

LES ACTEURS DE LA COMMISSION MONDIALE SUR LA DIMENSION SOCIALE DE LA MONDIALISATION

Cinq des 26 membres de la commission en étaient des membres de droit : ce sont les représentants de l'OIT, dont le Directeur général du BIT, Juan Somavia et le Président du Conseil d'administration de l'OIT, Bill Brett. Les 21 membres restants ont été désignés par le Directeur général du BIT et participaient à la Commission à titre personnel. Le choix des membres de la commission a été porté par le désir que la Commission reflète les grands courants et les principales perspectives actuelles dans le débat sur la mondialisation « de façon à favoriser l'élaboration de solutions consensuelles reposant sur un large appui » (Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, rapport au conseil d'administration, novembre 2001). Les membres sont issus, de façon inégale, des trois groupes qui constituent les membres de l'OIT : les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. En excluant les cinq membres de droit, dix membres sont issus de la sphère gouvernementale (représentants de

gouvernements, anciens présidents, etc.), quatre sont issus du milieu patronal (tous des ressortissants de pays développés) et un du milieu syndical. Cinq membres sont issus du milieu intellectuel ou de la société civile : universités, groupes participants au Forum Social Mondial et même un ancien vice-président de la Banque mondiale démissionnaire : Joseph Stiglitz. Les sensibilités Nord-Sud ont aussi été prise en compte puisque la moitié des membres de la commission proviennent de pays dits du « Sud » et l'autre moitié de pays dits du « Nord ». De même, une attention spéciale a été portée à l'équilibre hommes/femmes : 8 des 21 membres désignés sont des femmes, dont la co-présidente de la Commission, Mme Tarja Halonen (présidente de la République de Finlande).

MANDATS ET OBJECTIFS

Les objectifs généraux que s'était donné la Commission étaient :

- 1) Identifier des modes de mondialisation qui puissent faire reculer la pauvreté, qui favorisent la croissance, l'emploi et le développement dans le cadre d'économies ouvertes et qui élargissent les possibilités de travail décent;
- 2) Trouver les moyens de faire de la mondialisation un processus plus inclusif qui soit acceptable et jugé équitable par tous les pays et, à l'intérieur de chaque pays, par tous les individus;
- 3) Aider la communauté internationale à concevoir des politiques plus cohérentes afin que soient atteints concurremment objectifs économiques et objectifs sociaux. La commission ne se voulait ainsi pas un terrain d'affrontement entre partisans et adversaires de la mondialisation, mais un lieu de discussion et de concertation pour les acteurs économiques, sociaux et environnementaux que la mondialisation intéresse ou inquiète.

Le rapport final de la Commission a été produit et rendu public début 2004. Les recommandations qui y sont incluses ont d'abord fait l'objet d'un large consensus entre les principaux acteurs, car la Commission avait pour ambition de présenter un « grand rapport qui ferait autorité sur la dimension sociale de la mondialisation, notamment l'interaction entre la mondialisation de l'économie et le monde du travail » (Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, rapport au conseil d'administration, novembre 2001). Le BIT avait son propre objectif, soit d'augmenter son influence dans les débats sur la mondialisation, ainsi que la visibilité des travaux qu'il a déjà entrepris sur le sujet.

La Commission aspirait tout d'abord à établir un certain nombre de constats sur les questions suivantes: 1) les principales caractéristiques et la dynamique de la mondialisation; 2) les aspirations et les préoccupations des gens face à la mondialisation; 3) les conséquences de la mondialisation pour le progrès économique et social et ses effets sur les travailleurs et sur les entreprises. Pour établir ces « faits », le secrétariat de la Commission (situé dans les bureaux du BIT à Genève) a fait appel à plusieurs experts et a produit plusieurs documents analysant les différentes façons d'envisager la dimension sociale de la mondialisation. Des praticiens et experts, nationaux et internationaux, ont été invités à répondre à des questionnaires et à émettre des idées et des propositions sur les thèmes à l'étude, par courrier électronique ou dans le cadre d'ateliers. Le secrétariat a travaillé sur les thèmes suivants: 1) les valeurs et les objectifs dans le contexte de la mondialisation; 2) les politiques propres à réduire l'exclusion au niveau national; 3) les marchés locaux et politiques locales à l'heure de la mondialisation; 4) la promotion du travail décent, de la croissance et du développement par les réseaux transfrontaliers de production et de technologie; 5) les migrations internationales et la mobilité de la main-d'œuvre; 6) la gouvernance internationale pour une mondialisation sans exclusion (Commission sur la dimension sociale de la mondialisation, 2003).

La Commission souhaitait être aussi ouverte que possible, d'où l'organisation de toute une série de consultations avec des acteurs clés du processus de mondialisation: gouvernements, monde des affaires, monde du travail, société civile, organisations internationales, organisations régionales. Ces consultations étaient destinées à permettre à la Commission de savoir comment les différents acteurs perçoivent la mondialisation et de rassembler des idées qui pourraient déboucher sur des politiques novatrices. Ces dialogues furent organisés au niveau national et au niveau régional. Sept consultations nationales, régionales et sous-régionales ont ainsi été tenues en Afrique (Tanzanie, Sénégal, Ouganda, Afrique du Sud, Egypte, Arusha, Beyrouth); quatre en Asie (Philippines, Chine, Inde, Bangkok); cinq en Europe (Russie, Finlande, Communauté Européenne, Pologne, Allemagne); et sept en Amérique latine (Mexique, Costa Rica, Chili, Argentine-Uruguay, Lima, Brésil, Barbade). Des échanges avec le monde des affaires, le monde du travail, la société civile et d'autres acteurs sociaux ont également eu lieu à l'occasion de grandes conférences et autres réunions : avec la société civile à Johannesburg en septembre 2002; avec les employeurs ibéro-américains et avec l'organisation internationale des employeurs (OIE) en octobre 2002; avec la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT) en novembre 2002; avec les organisations participant au Forum social mondial (Porto Alegre) et

avec celles participant au Forum économique mondial en janvier 2003.⁴ La commission a aussi coopéré étroitement avec diverses institutions multilatérales (ONU, FMI, Banque mondiale, OMC, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – CNUCED, etc.) qui ont été invitées à fournir des informations et à participer aux recherches.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION

Nous, membres de la Commission mondiale, représentons une très grande diversité d'opinions et d'intérêts qui sont souvent polarisés dans les débats publics sur la mondialisation. Mais nous nous sommes mis d'accord sur un objectif commun : une mondialisation juste qui offre à chacun sa chance. Nous souhaitons faire de la mondialisation un moyen de promouvoir de bien-être et la liberté et d'apporter la démocratie et le développement aux collectivités locales dans lesquelles les gens vivent. Notre but est de créer un consensus à partir duquel une action collective pourra concrétiser cette vision des choses et encourager à cette fin un processus d'engagement soutenu de la part des acteurs eux-mêmes – États, organisations internationales, entreprises, travailleurs, société civile.

Rapport de la Commission, 2004, p.2, par. 3

La Commission considère qu'une économie de marché mondiale bien gérée peut être une source de progrès matériel, créer des emplois et réduire la pauvreté. La Commission considère aussi que ce potentiel est loin d'être réalisé, principalement parce que le processus de mondialisation n'est pas conduit efficacement ni démocratiquement (Rapport, p.56, par.226). Selon ce rapport, les ratés de la mondialisation ne seraient pas le fait de la mondialisation elle-même, mais de carences dans sa gouvernance, tant au niveau local qu'au niveau global. La stratégie proposée par la Commission pour changer le cours de la mondialisation est donc double : renforcer la gouvernance des États et réformer le système économique mondial.

Réformer la gouvernance des États

⁴ Les résumés de plusieurs consultations sont disponibles sur le site de l'OIT.
<http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/consulta/index.htm>

À bien des égards, les positions prises par la Commission dans ce rapport sont à l'opposé des positions des grandes institutions internationales. Par exemple, alors que le FMI et de la Banque mondiale prônent le retrait de l'État de l'économie pour libérer les forces de la croissance, la Commission affirme que « [l]'efficacité des États est une condition nécessaire à l'efficacité des marchés. Si les pays veulent bénéficier de la mondialisation, il leur faut un État capable de développer les capacités institutionnelles, tant sociales qu'économiques, qui sont indispensables pour avoir une croissance économique saine et équitable » (Rapport, p.8, par.32). Pour favoriser le développement des PED, la Commission prend aussi position pour : 1) une augmentation de l'aide publique au développement (APD) des pays développés pour atteindre l'objectif de 0.7% du PIB et; 2) l'élimination de la conditionnalité de l'aide.

Réformer la gouvernance mondiale

La réforme de la gouvernance mondiale occupe la majeure partie du rapport de la Commission. La Commission considère en effet qu'une gouvernance mondiale plus efficace est nécessaire et que cela requiert un renforcement et une réforme du système multilatéral, ainsi que des règles commerciales équitables.

La Commission considère que des règles commerciales mondiales équitables devraient donner aux États une marge de manœuvre pour leur développement, soit la possibilité de protéger leur marché national et d'accompagner le développement de leur industrie nationale. Sur les négociations commerciales multilatérales en cours à l'OMC (cycle de Doha), la Commission prend clairement position pour un assouplissement des règles du commerce et de la finance mondiale en faveur des PED et contre le protectionnisme commercial des pays développés (Rapport, p.91, par.369). La Commission considère aussi que des règles équitables devraient permettre aux États de se développer sans accepter une régression des normes du travail et des normes environnementales et sans devoir octroyer des exemptions fiscales excessives.

La Commission considère aussi qu'un renforcement du système multilatéral est un élément essentiel à l'instauration de règles commerciales équitables. « Il manque aux marchés mondiaux des institutions de contrôle public, du type même de celles qui, dans bon nombre de pays, confèrent leur légitimité aux marchés nationaux et assurent leur stabilité » (Rapport, p.5, par. 15.). Ainsi, la Commission considère

qu'une réforme est nécessaire au sein des institutions des Nations Unies (Conseil de sécurité, FMI, Banque mondiale et OMC notamment) afin d'assurer une meilleure représentation démocratique dans la prise de décision, ainsi qu'une transparence accrue.

La Commission propose de « doter l'économie mondiale d'un socle socio-économique » (Rapport, p.6, par. 21) et considère que le multilatéralisme en est la clé. La Commission propose donc la création d'un nouvel instrument opérationnel permettant d'améliorer la coordination des politiques des différentes organisations du système des Nations Unies et favorisant l'élaboration de politiques établissant un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental. La Commission avance que le Conseil économique et social (ECOSOC) serait à cet effet un lieu de coordination à considérer. Une autre proposition concerne la création d'un Forum des Nations Unies, sous l'égide de l'OIT, sur les politiques de la mondialisation qui examinerait régulièrement l'impact social de la mondialisation (Rapport, p. 155, par. 619 et 621)

En ce qui concerne plus directement l'économie sociale, le rapport de la Commission reconnaît la contribution des coopératives et des « entrepreneurs sociaux » en tant qu'agents économiques locaux importants pour le développement (Rapport, p.76, par.307-308) et exprime aussi son soutien aux mouvements pour la responsabilité sociale des entreprises, la consommation et les investissements éthiques (Rapport, p.10, par. 47).

La diversité des membres de la Commission et les multiples consultations tenues jusqu'à présent ont fait de la Commission un forum d'échange important pour une mondialisation alternative. La diffusion du rapport final de la Commission et sa réception par les « piliers économiques » de l'ONU, dans les autres institutions, dans les États membres et dans l'opinion publique internationale nous informera certainement davantage sur le nouveau rôle que joue déjà et que pourra jouer l'OIT dans le développement d'une mondialisation à visage humain.

EN GUISE DE CONCLUSION

Au niveau international, l'Organisation internationale du travail défend une mondialisation à visage humain. Ses moyens limités et **son absence de pouvoirs contraignants** restreignent son influence sur les pays membres et sur les institutions économiques de l'ONU. Mais **la légitimité et la crédibilité de l'organisation**, qui lui est impartie notamment par sa structure tripartite, lui octroient une influence morale importante. En ces temps de contestation de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale, collaborer avec l'OIT à développer des outils permettant une mondialisation à visage humain peut être profitable. De plus, le statut d'agence de l'ONU de l'OIT la place en bonne position pour être une interlocutrice de premier ordre dans le débat et peut-être même un des « piliers sociaux » de l'ONU. Dossier à suivre.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

ALIBER, M. et A. IDO (septembre 2002). *Micro-insurance in Burkina Faso*. ILO Working paper no 29. Social finance program in collaboration avec SEED (Small entreprise development).

BALKENHOL, B. (1991) (directeur de l'Unité des finances sociales du BIT). *L'épargne, le crédit et les pauvres*. Revue internationale du travail, vol. 130, nos 5-6.

BALKENHOL, B. (1990). *L'accès au crédit des petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest : quels gages donner aux banques ?* Revue internationale du travail, vol. 129, no 2, pp. 267-273.

BARTOLI, H. (1999). *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*. Paris : Unesco/Economica.

BARTOLOMEI DE LA CRUZ, H. et A. EUZÉBY (1997). *L'organisation internationale du travail*. Paris : Presses universitaires de France, 127 pages.

BEATTIE, R. (2000) *Une protection sociale pour tous, oui, mais comment l'assurer ?* Revue internationale du travail, vol. 139, no 2, pp 141-161.

BIRCHALL, J. (2003). *Rediscovering the cooperative advantage - Poverty reduction through self-help*. Genève: OIT, secteur des coopératives.

Conférence internationale du travail, 90^e session (2002). Genève.

- Rapport VI : *Le travail décent et l'économie informelle*. Sixième question à l'ordre du jour. <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc90/reports.htm>
- Rapport IV (2B) : *La promotion des coopératives*. Service des coopératives. Quatrième question à l'ordre du jour. <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc90/reports.htm>

Conférence internationale du travail, 89^e session (2001). Genève.

- Rapport VI. *Sécurité sociale : questions, défis et perspectives*. Commission de la sécurité sociale. Sixième question à l'ordre du jour. <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc89/reports.htm>

Conférence internationale du travail, 88^e session (2000). Genève.

- Rapport du Directeur général. *Activités de l'OIT, 1998-1999*. Rapport I-A. Première question à l'ordre du jour. <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc89/reports.htm>

Conférence internationale du travail, 87^e session (1999). Genève.

- Rapport VI. *Le rôle de l'OIT en matière de coopération technique*. Commission de la coopération technique. <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc87/reports.htm>

Conférence internationale du travail, 87^e session (1999). Genève.

- Rapport du Directeur général. *Un travail décent*. Première question à l'ordre du jour.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc87/reports.htm>

Conseil d'administration de l'OIT, 285^e session (novembre 2002). Genève. Commission de l'emploi et de la politique sociale.

- *Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) : une évaluation de l'expérience de l'OIT*. Deuxième question à l'ordre du jour.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb285/index.htm> - ESP
- *Le micro-financement au service de la création d'emplois et du développement des entreprises*. Troisième question à l'ordre du jour.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb285/index.htm> - ESP

Conseil d'administration de l'OIT, 282^e session (novembre 2001). Genève.

Commission de l'emploi et de la politique sociale

- *Relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods*. Troisième question à l'ordre du jour.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb282/index.htm> - ESP

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

- *Renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation : prochaines étapes*. Première question à l'ordre du jour.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb282/index.htm>

Conseil d'administration de l'OIT, 273^e session (novembre 1998). Genève. Commission de l'emploi et de la politique sociale.

- *Programme de création d'emploi à l'OIT. Création d'emplois par le développement des entreprises et des coopératives*. Quatrième question à l'ordre du jour.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb273/> - ESP

DEFOURNY, J., P. DEVELTERE et B. FONTENEAU (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Paris et Bruxelles : Éditions de Boeck Université, 278 pages.

DEMOUSTIER, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*. Paris : Alternatives économiques/ Syros.

DEVELTERE, P. (1998). *Économie sociale et développement : les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*. Paris et Bruxelles : Université De Boeck, 171 pages.

DEVELTERE, P. et B. FONTENEAU (2002). *Société civile, ONG, tiers secteur, mouvement social et économie sociale : conception au Nord, pertinence au Sud ?*. Cahier de la Chaire de recherche en développement des collectivités, série Recherche no 29, Université du Québec en Outaouais.

FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 251 pages.

- FAVREAU, L., R. LACHAPELLE ET G. LAROSE (dir.) (2003), « Économie sociale et solidaire : Une perspective Nord-Sud ». Actes de la Deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité tenue du 9 au 12 octobre 2001 à Québec. *Économie et solidarités*, Numéro Hors Série.
- FAVREAU, L. et D. TREMBLAY (2001). *Conjoncture internationale, société civile, économie sociale et solidaire dans une perspective Nord-Sud*. Cahier de la Chaire de recherche en développement des collectivités, série Recherche no 21, Université du Québec en Outaouais.
- FROMONT, M. (2001). « *Développeurs de coopératives* » au Sahel. Des experts nationaux formés par le BIT ont pris le relais de l'action internationale. Travail, no 39, juin 2001.
<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/magazine/39/reins.htm>
- GESQ (2003). *L'économie sociale et solidaire : une perspective Nord-Sud*. Synthèse et conclusion de la Deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité tenue du 9 au 12 octobre 2001 à Québec. Sorel-Tracy : Éditions GESQ.
- HANSENNE, M. (1999). *Un garde-fou pour la mondialisation, le BIT dans l'après-guerre froide*. Belgique et Suisse : Éditions Quorum et Zoé, 149 pages.
- GZÉBO, B.E. (septembre/octobre 1999). *Le micro-crédit en Afrique de l'Ouest : une bouée pour les exclus de développement*. Travail, no 31.
- HUSSON, M. (2001). *La mondialisation capitaliste contre l'emploi*. Supplément : L'OIT, une organisation au service des travailleurs. Le Monde Diplomatique, septembre 2001.
- LEVIN, M. (1999). *The promotion of cooperatives : ILO recommendation no. 193*. Article dans la bibliothèque virtuelle du Capital Ownership Group. <http://cog.kent.edu/lib/LevinCoop.htm>
- LÉVY, M. (resp.) (2000). « La nouvelle question Nord-Sud ». *Esprit*, no 264, p.79-175.
- ALDONADO, C. (1997). *Promicro: Un programme sous-régional de promotion des organisations, structures et programmes d'appui à la micro-entreprise en Amérique centrale*. OIT. Département du développement des entreprises et des coopératives. Genève.
- OIT (2002). SEED working paper no 30. Creating market opportunities for small enterprises : experiences of the fair trade movement. Genève.
- OIT. *Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation*
<http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/globali/globali.htm>
- OIT (1944), *Constitution de l'OIT*. Consulté en ligne. <http://www.ilo.org/public/french/about/iloconst.htm>
- NU. *Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social*.
<http://www.un.org/esa/socdev/wssd/>
- PÉROTIN, V. (2001). *Secteur associatif, création d'emplois et politique sociale : promesses ou illusions ?* Revue internationale du travail, vol. 140, no 3, pp 381-421.
- SOMAVIA, J. (2001). *Pour l'instauration de règles du jeu équitables*. Le Monde diplomatique, supplément OIT, septembre 2001.
- SHAH, A. (1992). *La législation coopérative, facteur de développement ?* Revue internationale du travail, vol. 131, nos 4-5, pp.551-563.

TREMBLAY, D. (2002). « L'économie solidaire dans l'univers des relations internationales et transnationales : doser la confiance et la méfiance », dans *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 15, no 1, pp.25-39.

LISTE DES SIGLES

ACI	Alliance coopérative internationale
ACOPAM	Appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base du Sahel
AMA	Association des mutuelles d'Amérique
BIT	Bureau international du travail
CGAP	Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CIT	Conférence internationale du travail
CMT	Confédération mondiale des travailleurs
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COOPNET	Programme interrégional de développement d'un réseau de ressources humaines dans le domaine coopératif et associatif
COOPREFORM	Programme de réformes coopératives
COPAC	Comité international pour la promotion et l'avancement des coopératives
DANIDA	Agence danoise pour la coopération au développement
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international pour le développement de l'agriculture des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FMI	Fonds monétaire international

FSM	Fédération syndicale mondiale
GESQ	Groupe d'économie solidaire du Québec
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IFAP	Fédération internationale des producteurs agricoles
INDISCO	Programme de développement coopératif des communautés indigènes et tribales
INTERCOOP	Programme de développement du commerce équitable international entre coopératives
ISEP	Programme international pour les petites entreprises
ISPEC	Institut supérieur panafricain d'économie coopérative
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONGI	Organisation non-gouvernementale internationale
ONUDI	Fonds des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROMICRO	Programme sous-régional de promotion des organisations, structures et programmes d'appui à la micro-entreprise en Amérique centrale
SEED	Création d'emploi par le développement des petites entreprises
STEP	Stratégies et techniques contre l'exclusion et la pauvreté
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WOCCU	Conseil mondial des mutuelles de crédit